

Relevé de décisions - Conseil municipal du 16.04.24

Présents : M LORENZI, J SCHWARTZ, N RODRIGUEZ, M BRAULT, J KAUFFMANN, M EISENBERG, M VEUTIN

Absents excusés : J CESARONI, H MANGIN

Absent non excusé : A POIROT

1- Pourvoi en cassation

Mme la Maire présente à l'Assemblée le rapport de Maître Gatineau, avocat en charge du dossier.

Dans son mémoire, l'avocat a repris l'intégralité des éléments du dossier et expose plusieurs arguments qui donnent la possibilité à la commune de mener un pourvoi en Cassation.

Après exposition de ces arguments, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour poursuivre l'affaire en Cassation.

2- Divers

- Changement des fenêtres, bâtiment de la mairie : l'option « un vantail » est retenue par le Conseil Municipal.
- Surconsommation d'eau/assainissement chez habitant rue St Gorgon : la remise gracieuse demandée par l'habitant n'est pas possible. La commune s'est toujours alignée sur le Syndicat du Soiron, qui dans ce cas particulier, n'apporte pas de justificatif à la commune pour appliquer un dégrèvement. La demande est rejetée par le Conseil Municipal.

La Maire
Maud LORENZI

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads 'Lorenzi'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'Mairie de Ville-sur-Yron' around the top inner edge and 'Meurthe et Moselle' around the bottom inner edge. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a bird with its wings spread, perched on a branch. The stamp is partially overlapping the signature.